



**AÉROPORTS DE PARIS**

*Le monde entier est notre invité*

Paris, le 17 août 2009

## **Aéroports de Paris**

### **Rémunération des dirigeants mandataires sociaux**

En application du code de commerce et des recommandations du code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF de décembre 2008, auquel le Conseil d'administration de la société a choisi de se référer, Aéroports de Paris publie les éléments concernant la rémunération de ses dirigeants mandataires sociaux, Pierre Graff, Président-Directeur général, et François Rubichon, Directeur général délégué.

#### **Rémunérations fixe et variable au titre de l'exercice 2009**

Le montant annuel brut de la rémunération fixe au titre de l'exercice 2009 a été fixé par le conseil d'administration, lors de sa séance en date du 12 février 2009, à :

M. Graff :	370 000 €
M. Rubichon :	300 000 €

La rémunération variable du Président directeur général et du Directeur général délégué est fondée sur des éléments financiers, de qualité de service et de réalisation d'engagements majeurs. Au titre de 2009, la rémunération variable définie par le Conseil d'administration du 12 février 2009 est assise sur :

- Quatre objectifs récurrents : le taux de marge brute (pesant pour 45%), la redevance moyenne par passager tirée des activités commerciales en aéroport (pesant pour 10%), les indicateurs de qualité du Contrat de Régulation Economique (pesant pour 15%), le taux de satisfaction globale perçue par les passagers (pesant pour 18%).
- Deux objectifs spécifiques à l'année 2009 : la progression normale des travaux de gros œuvre du satellite 4 (pesant pour 2%) et l'avancement des 35 initiatives devant conduire à des synergies communes dans le cadre du rapprochement avec Schiphol Group (pesant pour 10%).

Le respect de chacun de ces objectifs déclenchera une majoration de 40 % de la rémunération annuelle brute perçue par chacun des deux dirigeants, affectée des taux de pondération décrits ci-dessus. Si ces objectifs sont dépassés, le taux de rémunération variable peut être augmenté linéairement jusqu'à 60 % de la rémunération annuelle brute perçue.

Aucun plan d'options de souscription ou d'achat d'actions n'a été mis en place par la société au profit de ses mandataires sociaux.

Ils ne bénéficient pas de régime de retraite supplémentaire.



## **AÉROPORTS DE PARIS**

*Le monde entier est notre invité*

**Communiqué de presse**

### **Rémunération différée de M. Rubichon**

L'Assemblée générale ordinaire du 28 mai 2009 a approuvé la signature, après autorisation du Conseil d'administration donnée le 11 mars 2009, d'un avenant à la convention du 13 mars 2008 entre Aéroports de Paris et Monsieur François Rubichon.

L'indemnité, au cas où il serait mis fin à son mandat social par révocation ou non-reconduction, serait égale à la rémunération perçue au cours des 12 derniers mois entiers, affectée du taux moyen de réalisation des objectifs annuels cibles utilisés pour la détermination de la part variable de rémunération, ce taux étant calculé sur les trois derniers exercices.

### **Relations Investisseurs**

Charlotte Guyot / Florence Dalon : + 33 (0)1 43 35 70 58 - [invest@adp.fr](mailto:invest@adp.fr)

### **Contact presse**

Jérôme Dutrieux : + 33 (0)1 43 35 70 70

**Site internet** : [www.aeroportsdeparis.fr](http://www.aeroportsdeparis.fr)

---

Aéroports de Paris  
Siège social : 291, boulevard Raspail, 75014 Paris  
Société anonyme au capital de 296 881 806 euros  
552 016 628 RCS Paris

Aéroports de Paris construit, aménage et exploite des plates-formes aéroportuaires parmi lesquelles Paris-Charles de Gaulle, Paris-Orly et Paris-Le Bourget. Aéroports de Paris est le 2<sup>ème</sup> groupe aéroportuaire européen en termes de chiffres d'affaires aéroportuaire et le 1<sup>er</sup> groupe européen pour le fret et le courrier. Aéroports de Paris compte près de 460 compagnies aériennes clientes dont les acteurs majeurs du transport aérien.

Bénéficiant d'une situation géographique exceptionnelle et d'une forte zone de chalandise, le Groupe poursuit une stratégie de développement de ses capacités d'accueil et d'amélioration de sa qualité de services et entend développer les commerces et l'immobilier. En 2008, le chiffre d'affaires d'Aéroports de Paris s'est élevé à 2 527,0 millions d'euros et la Société a accueilli 87,1 millions de passagers.